

« LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD »

Collection dirigée par Claude Verreault

*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, par Louise PÉRONNET, Rose Mary BABITCH, Wladyslaw CICHOCKI et Patrice BRASSEUR, 1998.

*Le français, une langue à apprivoiser*, publié par Claude VERREULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE, 2002.

*La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, par Louis MERCIER, 2002.

*Un témoignage sur la Louisiane du XVII<sup>e</sup> siècle. Journal de Vaugine de Nuisement*, édition critique par Steve CANAC-MARQUIS et Pierre RÉZEAU, 2005.

*Le français en Amérique du Nord. État présent*, publié par Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN, 2005.

*1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation: mise en valeur d'un patrimoine culturel*, publié par Claude VERREULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE, 2005.

C-109

1902-2002

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS

AU CANADA

CENT ANS APRÈS SA FONDATION :

MISE EN VALEUR

D'UN PATRIMOINE CULTUREL

Actes du colloque organisé par le  
Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises  
(Université Laval, Université de Sherbrooke,  
Université du Québec à Chicoutimi)  
et tenu au Musée de la civilisation (Québec)  
le 25 octobre 2002

publiés par

CLAUDE VERREULT, LOUIS MERCIER et THOMAS LAVOIE

Roy, Paul-Eugène (MC, PH1990-0445 ; Montminy)  
 Savard, Félix-Antoine (AUL, Fonds Lacourcière ; ca 1950)  
 Tardivel, Jules-Paul (MC, PH1988-2107 ; début XX<sup>e</sup>)  
 Valin, Roch (Collection privée)

## Quête identitaire du peuple québécois à travers sa lexicographie : la place centrale de la Société du parler français au Canada \*

CLAUDE POIRIER et GABRIELLE SAINT-YVES  
*Université Laval*

**L**E *Glossaire du parler français au Canada (GPFC)* est une contribution de première importance dans l'histoire de la réflexion sur le français au Québec. Pour bien comprendre la signification historique de cet ouvrage, qui est le principal héritage tangible de la Société du parler français au Canada (SPFC), il faut le situer par rapport aux autres répertoires lexicographiques qui ont jalonné le parcours des Québécois dans la quête de leur identité linguistique. C'est le but que nous poursuivons dans la présente étude qui complète un article antérieur (voir Poirier et Saint-Yves, 2002).

Dans sa thèse de doctorat, Gabrielle Saint-Yves (2002) a cherché à cerner les critères d'évaluation du lexique dont se sont inspirés les auteurs des recueils de canadianismes publiés depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la Révolution tranquille<sup>1</sup>. Son étude a porté de façon plus approfondie sur une portion de cette période de 120 ans, la tranche de 1841 à 1881, la première de ces dates étant celle de la parution du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* de Thomas Maguire, la seconde celle de la publication du *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada* de Joseph-Amable Manseau. Depuis que la première édition du *Dictionnaire historique du français québécois* a été mise en circulation, en 1998, Claude Poirier

---

\* Les auteurs remercient Myriam Côté, professionnelle de recherche au Trésor de la langue française au Québec, pour son aide dans la révision du texte et l'établissement des références.

1. La liste des ouvrages examinés dans cette étude figure sur le site Internet du Trésor de la langue française au Québec ([www.tlq.ulaval.ca/quebetext](http://www.tlq.ulaval.ca/quebetext)); cette liste comporte des liens hypertextes renvoyant à d'autres sites où les textes ont été reproduits. Précisons d'entrée de jeu que la plupart des données et des jugements relatifs aux glossaires et aux manuels correctifs canadiens-français dont il est question dans le présent article sont tirés de cette thèse où l'on trouvera les démonstrations pertinentes.

s'est employé, de son côté, à dégager les caractères saillants de la genèse et de l'évolution du français québécois qu'il était possible d'apercevoir à travers les articles que contient cet ouvrage et ceux qui ont été rédigés en vue de la seconde édition. Ces textes fournissent des matériaux originaux pour établir une histoire de la langue qui soit fondée sur l'observation des faits linguistiques plutôt que simplement déduite de la considération des événements historiques.

La mise en commun de nos réflexions permet, croyons-nous, de proposer des pistes de recherche nouvelles par rapport aux travaux antérieurs sur la question de la lexicographie québécoise. L'apport principal des études que nous avons examinées, celles de Marcel Juneau (1977: 11-42), de Jean-Yves Dugas (1988), d'Annick Farina (2001) et de Louis Mercier (2002: 99-109), pour nous limiter ici à celles qui couvrent l'ensemble de la production, réside dans les analyses détaillées que ces auteurs ont faites de chacun des répertoires. Ces études proposent en outre des regroupements qui éclairent les rapports entre les divers ouvrages et qui nous ont aidés à en interpréter le message. Nous avons cherché, sur la base d'un examen attentif du texte même des manuels, glossaires ou dictionnaires, à pousser plus loin l'explication. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à nous intéresser à la dynamique de cette lexicographie, composite du point de vue des méthodes et du discours, mais étonnamment homogène quant à l'idéologie sous-jacente qui l'anime.

Nous franchissons un pas de plus dans le présent texte, avec pour objectif de mettre en rapport lexicographie et identité linguistique. Nous suivons le mouvement de la production depuis Jacques Viger (1810, voir Blais, 1998) jusqu'à Louis-Alexandre Bélisle (1957), sans donc aborder vraiment, sinon par des allusions, l'époque qui est la nôtre. Notre démarche vise à comprendre pourquoi les diverses formules de dictionnaires pratiquées depuis maintenant près de deux siècles n'ont jamais débouché sur un consensus, ou du moins sur un appui suffisant, qui aurait pu leur garantir une réception durable.

Nous nous interrogerons, chemin faisant, sur les raisons qui pourraient expliquer le désintérêt progressif des membres de la SPFC pour leur glossaire. On observe en effet que la collecte des matériaux en vue d'une nouvelle édition de l'ouvrage a été abandonnée dans la seconde moitié des années 1950, après quelques sursauts espacés qui ont donné lieu à la publication de listes complémentaires.

Au-delà de la conjoncture (économique et sociale) défavorable des années 1930, qui peut avoir contribué au désengagement des artisans du *GPFC*, il nous a paru que des facteurs récurrents devraient pouvoir être identifiés, qui expliqueraient en même temps la disparition dans l'oubli des répertoires antérieurs et la fortune éphémère de ceux qui ont suivi le *GPFC* jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. On nous permettra, avant d'aborder le premier point de notre exposé, de souligner le mérite d'un lexicographe qui a revalorisé pendant quelques belles années une partie de l'héritage de la Société du parler français au Canada au moment où elle lâchait prise, soit Louis-Alexandre Bélisle, qui aurait fêté en 2002 son centième anniversaire de naissance.

### Une préoccupation commune à travers des projets individuels

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des lettrés canadiens ignoraient qu'un recueil de canadianismes avait été préparé par Jacques Viger, un siècle auparavant. Aucun ouvrage avant le *GPFC* ne mentionne dans ses sources la *Néologie canadienne* de Viger. C'est que le texte de ce dernier n'a été publié qu'en 1909-1910, dans le *Bulletin du parler français au Canada (BPFC)*, mais d'une façon tellement lacunaire qu'on n'a pas été en mesure de comprendre le sens profond de ce lexique. Suzelle Blais elle-même, qui en a établi récemment une bonne édition (1998), nous paraît avoir été influencée dans son interprétation de l'œuvre par l'image déformée qu'on a donnée de la pensée de ce collectionneur érudit qui, à 23 ans, avait été le premier Canadien à dresser une liste commentée de particularismes relevés au pays.

Claude Poirier (2001) a mis en doute l'intention qu'on a prêtée à Viger d'avoir voulu faire un manuel correctif. Divers indices révèlent, d'après lui, que l'auteur de la *Néologie* rend compte d'un usage qu'il ne désapprouve qu'en partie, ne serait-ce que le fait qu'il se compte souvent lui-même au nombre de ceux qui emploient les canadianismes qu'il répertorie. À son avis, Viger témoigne, pour la première fois, du fait que la variété canadienne fonctionne comme une variété distincte de celle de Paris et qu'elle est répandue dans toutes les couches de la société. Les puristes n'étaient pas encore partis en croisade quand Viger a déposé la plume en 1810, après avoir recopié une partie de sa liste. Ce fait ne doit pas être sous-estimé si l'on veut bien comprendre l'évolution de la conscience linguistique des Canadiens français.

La publication du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* de Thomas Maguire (1841) aura une influence certaine sur la naissance du mouvement puriste, mais elle n'en provoque pas le déclenchement immédiat. Il faut savoir que cet abbé, né aux États-Unis et loyaliste d'ascendance, a été perçu comme un étranger par ses contemporains, qui ne l'appréciaient d'ailleurs pas toujours (voir Saint-Yves, 2002 : 31). Sa charge contre les fautes de langage va provoquer la colère du chanoine Jérôme Demers qui lui reprochera, en somme, de ne pas connaître l'usage canadien (voir Dionne, 1912).

Quand le patriote Jean-Philippe Boucher-Belleville publie son *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays*, en 1855, il est bien loin d'adopter le ton puriste de Maguire, en dépit du titre de son recueil. Ces termes de *barbarisme* et *solécisme* paraissent du reste employés surtout dans leur sens technique, conformément à la définition qu'il en avait donné dans sa *Nouvelle grammaire française* (1831 : 78-79 ; voir en outre Saint-Yves, 2002 : 110-112). Ses articles sont en tout cas factuels, informatifs, dépourvus de la charge émotive qui teintera les répertoires lexicaux à partir des années 1860. Il utilise d'ailleurs lui-même des canadianismes dans ses définitions, par exemple *croquignole* (sous *baigne* ou *croxignole*), *hachis* (sous *chia*), *poêle* (sous *peté*), *gruau* et *farine de blé d'Inde* (sous *soupane*). On trouve en outre, dans des textes parus dans *Le Glaneur*, journal qu'il avait fondé, des formulations où les mots canadiens sont manifestement voulus, par exemple dans des titres où figurent des paires de mots : « Patates ou pommes de terre », en mars 1837 (p. 53), « Coqs d'Inde ou dindons », le même mois (p. 56), ou encore « Rutabaga ou navet de Suède », en mai (p. 84). Les écrits de Boucher-Belleville démontrent une attitude de respect envers le peuple, contrairement à ce qu'on observera dans les manuels puristes qui verront le jour quelques années plus tard (voir Saint-Yves, 2002 : 89-93). En somme, pour ce qui est de l'état de la langue, la panique ne s'est pas encore emparée des Canadiens eux-mêmes vers le milieu du siècle, bien que l'inquiétude commence à poindre.

C'est pourquoi nous ferons commencer en 1860 la tradition puriste proprement canadienne, qui se caractérisera par un discours typé, souvent coloré par l'émotion et les excès de langage. Une fois établie cette position de départ, il nous sera plus facile de caractériser le mouvement de la lexicographie canadienne-française pendant la période qui a précédé l'entreprise de la SPFC.

### Le classement des auteurs

L'étude que Gabrielle Saint-Yves a faite du contenu des répertoires du XIX<sup>e</sup> siècle et du discours qu'ils véhiculent l'a convaincue qu'il fallait dépasser les oppositions trop rigides qu'on a pratiquées entre des auteurs qui seraient correctifs et d'autres descriptifs. Certes, il y a bien deux grandes tendances, mais on pourrait les voir comme inscrites dans un continuum dont les pôles seraient le purisme et la description. La position de la plupart des auteurs n'est pas figée dans l'immobilisme : elle peut évoluer d'un texte à l'autre (par exemple de Clapin 1894 à Clapin 1913 ; voir Saint-Yves, 2003), fluctuer à l'intérieur d'un même ouvrage (par exemple chez Dunn 1880, qui cherche à concilier correction, description et apologie), comme si les auteurs se déplaçaient sur l'axe du continuum.

En tenant compte de l'ensemble des indices que lui a livrés l'étude de ces ouvrages et du contexte dans lequel ils ont été conçus, Saint-Yves (2002) en est arrivée à un classement des auteurs en trois catégories : 1<sup>o</sup> les puristes, c'est-à-dire ceux qui recensent et signalent les erreurs dans le but de les dénoncer et de les corriger ; 2<sup>o</sup> les pédagogues, c'est-à-dire ceux dont la vocation est surtout didactique, qui se proposent de corriger ce qui n'est pas conforme à la grammaire, mais surtout d'améliorer la compétence linguistique de façon constructive ; 3<sup>o</sup> les glossairistes, c'est-à-dire ceux dont le premier but est de décrire l'usage canadien en établissant des rapports entre la langue et la culture (voir tableau 1).

Tableau 1  
Classement des auteurs

PURISTES	PÉDAGOGUES	GLOSSAIRISTES
Maguire (1841)	Boucher-Belleville (1855)	Dunn (1880)
Gingras (1860, 1867 et 1880)	Caron (1880)	Clapin (1894)
Manseau (1881)	Rinfret (1896 et 1897)	Dionne (1909)
Barbeau (1939)	Clapin (1913)	Rivard et Geoffrion (GPFC, 1930)
	Blanchard (1914 et 1927)	Bélisle (1957)

Ce classement, dont les fondements sont ici à peine esquissés, donne à entendre qu'il existe, au sein de la communauté des lettrés

canadiens-français, une recherche d'équilibre. Les trois types d'attitudes ainsi caractérisées se manifestent à toutes les époques, comme si on voulait éviter que l'opinion ne bascule dans un excès ou dans un autre. Les répertoires qui se succèdent s'inscrivent dans une sorte de dialogue public où les protagonistes se lèvent à tour de rôle pour parler, se jaugent sans se déclarer la guerre, cheminent en s'influençant les uns les autres, dans une réflexion collective qui culmine avec la mise en chantier des travaux de la SPFC.

### *Le tournant des années 1880*

Dans son étude intitulée *Langue et littérature au Québec, 1895-1914*, Marie-Andrée Beaudet (1991 : 50) considère que l'année 1880 marque un tournant. Elle souligne notamment l'augmentation sensible des parutions concernant la langue. Parmi celles-ci, on trouve trois répertoires lexicographiques, représentant les trois catégories de sources que nous avons distinguées : le *Petit vocabulaire* de Caron, la troisième édition du *Manuel des expressions vicieuses* de Gingras et le *Glossaire franco-canadien* de Dunn. L'année suivante, Manseau se dépêchera de publier son *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada*, qui ne porte pourtant que sur la lettre A, comme s'il avait eu peur de laisser les autres prendre une avance insurmontable.

L'étude comparative des trois éditions du *Manuel* de Gingras (1860, 1867 et 1880) permet de voir que l'auteur avait l'ambition de faire un répertoire qui deviendrait LE manuel de référence. De 1860 à 1880, il atténue considérablement le ton de ses condamnations, il ajoute un accent canadien à certaines de ses formulations et remanie en profondeur le contenu de son ouvrage (voir Saint-Yves, 2002 : 154-155). Ce n'est plus désormais un recueil d'anglicismes techniques, comme c'était le cas surtout dans l'édition de 1860, mais bien un manuel aux visées plus larges. Dans le cas de Dunn (1880), on sait que, peu après la publication de son glossaire, il s'était déjà engagé dans une deuxième édition, étant certainement conscient qu'il pouvait aller plus loin dans sa démarche<sup>2</sup>. Il mourra cependant, à l'âge de 40 ans, avant d'avoir complété le travail, et on a perdu depuis la trace du manuscrit. Caron (1880) ne voudra pas être en reste : quelques années plus tard, il incorporera plus de 340 canadianismes dans le *Supplément du Dictionnaire des dictionnaires* de Paul

2. Ce fait est bien documenté (voir Saint-Yves, 2002 : 213). L'auteur en parle lui-même dans un article publié dans *La Patrie* (Dunn, 1885) : « Voilà ce qu'on lira [à propos du mot *Chouayen*], si l'on ne me dit pas que j'ai tort, dans la seconde édition du *Glossaire franco-canadien* que je publierai bientôt ».

Guérin (1895), devenant ainsi le premier Canadien à travailler en collaboration avec un lexicographe français (voir Giroux, 1991).

L'effervescence de 1880 traduit un enthousiasme certain, une excitation même si l'on considère qu'on lance dans le public des répertoires lexicaux qui sont lacunaires à bien des égards, bien qu'ils soient de meilleure facture que ceux qui les ont précédés depuis 1841. Les orientations diverses des ouvrages indiquent qu'on est en pleine recherche. Les auteurs sont des concurrents, la chose est évidente. On s'épie, mais on évite de critiquer ouvertement les autres, ce qui peut signifier qu'on n'est pas tout à fait certain de sa formule. Les tentatives individuelles expriment un besoin collectif de disposer d'un ouvrage de référence qui fasse autorité.

### *Une nouvelle ère inaugurée par Raoul Rinfret*

La décennie 1890 sera marquée par la publication de deux ouvrages qui représentent un état d'achèvement sans précédent. Avec le *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin (1894), le mouvement glossairiste atteint son apogée. En fait, c'est la première et la dernière fois qu'un glossaire canadien-français laisse de côté l'approche corrective et établit de façon aussi parfaite les rapports entre une communauté culturelle et sa langue. Mais, comme l'explique Louis Mercier (2002 : 14), le projet lexicographique de Clapin est « une entreprise de sauvegarde ». Tourné vers le passé, son dictionnaire ne propose pas de piste à suivre pour construire le futur. L'ouvrage sera très bien reçu, mais ne pourra pas remplir la fonction d'un manuel d'usage. Il aura par contre fait faire un grand pas à la réflexion sur le français canadien. Il conserve de nos jours toute sa valeur d'évocation de la société canadienne-française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

À l'époque où Clapin reprenait, en leur donnant une nouvelle portée, les accents libérateurs du discours d'Oscar Dunn, la réaction à cette approche avait déjà commencé à se manifester. L'année précédente, Louis Fréchette avait entrepris sa chronique de langue dans le journal *La Patrie*. À la parution du dictionnaire de Clapin, qu'il a pu consulter avant sa publication, il s'empresse d'en faire un compte rendu élogieux, réussissant le tour de force de le présenter comme un outil de correction langagière (voir Poirier et Saint-Yves, 2002 : 71). C'est que déjà se profile l'ombre de Raoul Rinfret, ami de Fréchette. Deux ans plus tard, Rinfret publie son *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française* qui est sans conteste le meilleur guide linguistique canadien du

XIX<sup>e</sup> siècle. Le succès de Rinfret est instantané, de sorte qu'on doit procéder à une réimpression à peine un mois après la sortie de l'ouvrage, suivie de plusieurs autres. D'un tirage à l'autre, on note des différences, par exemple le changement d'éditeur dès le mois d'août 1896 (Cadieux et Derome cède la place à la Librairie Beauchemin). L'auteur profite du tirage d'avril 1897 pour ajouter sa photo en regard de la page de titre et pour supprimer un petit paragraphe dans lequel il offrait ses remerciements à Fréchette pour les notes qu'il lui avait communiquées – les raisons de ce retrait ne sont pas évidentes. Le texte se lisait comme suit :

M. Fréchette a recueilli des notes très complètes sur notre langue canadienne. Je le remercie de tout cœur de me les avoir communiquées. Elles m'ont été bien utiles. Elles contiennent un grand nombre d'expressions vicieuses qui ne sont pas mentionnées dans les autres ouvrages. (Rinfret, 1896: iv)

Rinfret ne tient pas le discours enflammé des puristes. Ingénieur de formation, il adopte la démarche du scientifique, caractérisée par un discours modéré. L'auteur utilise même des canadianismes dans ses définitions; on en compte une trentaine. Rigoureux dans le traitement des mots, constant dans son approche, il fait preuve d'une bonne connaissance linguistique, distinguant dans des parties séparées les faits de prononciation et les faits de lexique. Clapin est séduit. Dans son *Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, publié 17 ans plus tard, il rendra hommage à Rinfret.

Les progrès réalisés, depuis quelques années, afin de débarrasser notre Parler Français de tous les termes impropres et vicieux, ont été considérables. Ce fut Raoul Rinfret qui le premier, il y a de cela une douzaine d'années, inaugura de façon sérieuse ce travail d'épuration, et depuis lors ce mouvement a reçu un renouveau d'impulsion par l'apparition du "Bulletin du Parler Français," l'une des publications qui font actuellement le plus d'honneur à la philologie française. (Clapin, 1913: 5)

Même le titre de son propre recueil trahit une volonté de se réclamer de lui, comme on peut le constater en comparant les intitulés des deux répertoires (voir tableau 2).

Tableau 2  
Comparaison des intitulés de Rinfret (1896) et Clapin (1913)

RAOUL RINFRET (1896)	SYLVA CLAPIN (1913)
<i>Dictionnaire de nos fautes contre la langue française</i>	<i>Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage</i>

### *L'état des lieux à la veille de la création de la SPFC*

Le XIX<sup>e</sup> siècle se termine donc sur deux productions d'excellente qualité, mais orientées vers des objectifs différents. Si l'on tient compte de la grande diffusion de l'ouvrage de Rinfret et du témoignage ultérieur de Clapin, on peut estimer qu'à la veille de la fondation de la SPFC, l'opinion était favorable à une approche corrective, mais modérée. L'entreprise d'éradication des écarts avait été tempérée par l'action des glossaristes. Les deux lexicographes qui font leur marque à la fin du siècle sont en rapport de complémentarité plutôt qu'en concurrence. Le temps est propice à la formulation d'un projet national.

### *Une entreprise collective ambitieuse*

La création de la SPFC est le résultat d'un mouvement de concertation remarquable. Adjutor Rivard, qui en a été le fondateur, avait tout un défi à relever: celui de construire un projet dont les deux orientations fondamentales, à savoir la correction de la langue et la description du français canadien, soient en équilibre. La première avait été jusque-là nourrie par des dénonciations de ce français qui avaient pris la forme d'une véritable campagne depuis les années 1860. La seconde reposait, au contraire, sur le postulat que le français canadien était une variété légitime; elle s'était exprimée à travers des porte-parole qui n'avaient pas craint de souligner les excès des puristes. Si Rivard peut envisager l'édification d'une œuvre nationale, c'est qu'existe ce courant de pensée selon lequel le français canadien possède des traits distinctifs qu'il convient d'assumer. Il est pour lui évident que c'est dans le lexique qu'il faut les chercher, et non dans la prononciation. Jeune avocat, il s'était d'ailleurs investi dans un enseignement de la diction qui avait débouché sur un *Manuel de la parole* (1901, réédité en 1928) dans lequel il corrigeait systématiquement les caractéristiques de la prononciation canadienne.

### *Une description impossible sans la correction*

L'orientation correctrice de la Société est bien affirmée au départ. Dans le plan d'études diffusé en avril 1902, la terminologie utilisée pour rendre compte des « traits remarquables du français canadien » est en grande partie empruntée au discours des puristes : vices, fautes de prononciation, barbarismes, locutions vicieuses, formes grammaticales irrégulières, solécismes, etc. (voir Mercier 2002 : 185-189). Il y a là, semble-t-il, une rupture nette avec l'approche de Clapin (1894). Dans les faits cependant, l'approche correctrice sera mise en veilleuse jusque vers la fin des années 1920, la plus grande partie des efforts étant investie dans la rédaction du *GPFC*.

Dans cet ouvrage, publié 28 ans après la diffusion du plan d'études, on trouve entremêlées la correction et la description, mais, contrairement à ce qu'on observe dans le document de 1902, on y évite soigneusement les termes dépréciatifs (dans les textes liminaires, on ne rencontre que le terme *faute*, attesté une fois, et le terme *anglicisme*, utilisé à deux reprises)<sup>3</sup>. En outre, dans la préface, les références à l'épuration de la langue sont diluées à travers des considérations d'ordre philologique. Deux ans auparavant, les directeurs de la Société avaient, pour apaiser les critiques, lancé le projet des *Corrigeons-nous*, feuillets de quelques pages qui seront diffusés de 1930 à 1945, insérés dans des journaux ou distribués directement par la Société dans le but d'épurer et d'enrichir la langue. C'est que, périodiquement, la Société s'était « fait reprocher de délaisser le travail d'épuration au profit d'une recherche dont elle tardait à livrer les résultats » (Mercier 2002 : 60-73).

On peut donc avoir le sentiment que le ton nettement correctif du plan d'études avait pour but de rassurer ceux qui souhaitaient donner la priorité à la correction de la langue, et ils étaient nombreux au sein de la SPFC. Rivard, rédacteur de ce plan, a toutefois orienté les travaux d'abord vers la description. Il s'en explique en 1909, dans un texte qui sera repris sous une formulation légèrement différente dans la préface du *GPFC* : l'étude scientifique du langage doit précéder son épuration, sinon on risquerait de tomber « dans un purisme exagéré ou dans la barbarie » (Rivard, 1909 : 362 ; voir aussi *GPFC*, p. v).

3. La page de titre de l'ouvrage donne le ton (aucun terme négatif) : *Glossaire du parler français au Canada* contenant : 1° les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis dans le français d'école ; 2° la définition de leurs différents sens, avec des exemples ; 3° des notes sur leur provenance ; 4° la prononciation figurée des mots étudiés.

L'entreprise de description n'aurait sans doute pas obtenu l'appui des collaborateurs de la Société si l'objectif de la correction n'avait pas été bien appuyé dans le discours de ses dirigeants. Pour effectuer l'enquête linguistique qui devait nourrir le glossaire, la SPFC avait absolument besoin du concours des maisons d'éducation. C'est Mgr J.-C.-K. Laflamme qui s'était vu chargé du recrutement des collaborateurs qu'il entendait réunir dans des cercles locaux du parler français affiliés au Comité d'étude de Québec (voir Mercier, 2002 : 195-196). La lecture du texte qu'il fait paraître dans le *BPFC* en novembre 2002 permet de saisir le raisonnement que les responsables de la SPFC ont arrêté pour convaincre enseignants et étudiants de collaborer à l'enquête : l'étude du parler populaire favorisera la correction. L'argumentation est livrée à travers un discours contradictoire où les traits de la langue populaire, qualifiés de « richesses linguistiques » dans le paragraphe où l'auteur explique comment on pourrait les recueillir, sont plus loin présentés comme des « mots et des tournures » à « caractère vicieux ». Se dégage clairement de ce texte l'idée que le plus important est de relever les faits, non pas de les corriger. Les retombées escomptées par Laflamme de la collecte des données sur l'amélioration de la langue des élèves sont bien loin d'être évidentes, malgré ce qu'il en dit :

De plus, le résultat, qui serait merveilleux pour l'étude du parler populaire, aurait encore un excellent effet au point de vue du parler des élèves eux-mêmes. Il est naturel de croire que, de jour en jour, l'habitude se perdrait d'employer des mots et des tournures dont le caractère vicieux aurait été publiquement flétri en séance solennelle. Petit à petit, le langage des élèves gagnerait en correction, et tout le monde applaudirait au résultat final. (Laflamme, 1902 : 38)

Le *GPFC* était le premier répertoire lexicographique, après le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn, à viser à la fois la description et la correction. Marier ces deux discours présentait de grandes difficultés puisqu'il fallait concilier des points de vue qui étaient souvent défendus avec passion. On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, on n'ait pas réussi, ni dans un cas ni dans l'autre, à produire un travail cohérent, facile à décoder (nous reviendrons sur cet aspect à propos du *GPFC*). Dans les deux ouvrages, on décèle en outre une intention apologétique, clairement exprimée dans le glossaire de 1880, implicite dans celui de 1930 : la réhabilitation du français canadien. La comparaison des textes liminaires avec les articles ou des articles entre eux met en lumière des contradictions chez Dunn comme chez Rivard et Geoffrion.

Cependant, les deux derniers auront su, mieux que le premier, camoufler les manifestations les plus gênantes de cette incohérence dans une préface habilement formulée où la description et la correction sont présentées comme étant en symbiose. Dans le *Glossaire franco-canadien* au contraire, l'introduction (signée par Louis Fréchette) et la préface (écrite par Oscar Dunn) traduisent des conceptions de la langue et de la norme qui s'opposent sur divers points, comme si l'auteur du répertoire avait voulu illustrer d'entrée de jeu la difficulté de son entreprise de légitimation du français canadien<sup>4</sup>.

### *Une volonté de créer une œuvre nationale*

Les textes d'orientation produits par la SPFC ne laissent aucun doute sur son intention de réaliser une œuvre nationale. C'est tout le pays laurentien qu'elle veut mettre à contribution pour la poursuite de ses objectifs qui visent autant la promotion du statut de la langue française que son enrichissement. La Société cherchera d'ailleurs à établir des correspondants dans toutes les parties de la province de Québec. Le plan d'études d'avril 1902 exprimait clairement cette idée :

Œuvre nationale, elle en appelle à tous ceux qui ont à cœur le maintien de leur nationalité canadienne-française avec sa foi, sa langue et ses traditions. (Cité d'après Mercier, 2002 : 22)

Dès les premières années de son existence, la SPFC songe à la possibilité de réaliser un jour un vrai dictionnaire du français canadien, symbole par excellence de la nation, au-delà du glossaire dont l'élaboration était pourtant à peine ébauchée. Rivard ne peut s'empêcher d'en faire état publiquement dans un texte de 1906. Cette confession révèle l'ampleur de l'entreprise globale qu'envisageait le fondateur de la Société. L'enquête géolinguistique qui était en cours et le glossaire qui avait commencé à paraître en tranches dans le *BPFC* représentaient sans doute pour lui une première étape, une base philologique sur laquelle il serait plus tard possible de construire cet ouvrage qu'il projetait de mettre entre les mains de ses compatriotes. Mais la fin de son texte donne à penser que l'éventualité d'un dictionnaire général demeurait une vue de l'esprit :

4. Le *Glossaire franco-canadien* est manifestement une œuvre inachevée, dans laquelle la pensée de l'auteur se révèle en pleine évolution (voir à ce sujet Saint-Yves, 2002 : 210-302). Cela explique d'ailleurs que Dunn se soit engagé dans la réédition de son ouvrage peu après sa parution (voir plus haut, note 3).

Elle [la Société] amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien, mais elle rêve en même temps un dictionnaire du français à l'usage des Canadiens, dictionnaire des mots de la langue académique, et aussi des bons mots canadiens-français, produits de notre crû [sic] ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques de la langue, ou qui résiste à la francisation. [...]

Ce dictionnaire n'est pas fait encore ; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être ; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. [...] Si le succès se fait attendre, si nous ne voyons pas nous-mêmes s'ouvrir les feuilles et croître les rameaux du nouveau sujet, nous nous consolons en disant, comme le *vieillard aux trois jeunes hommes* : *Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage*. (Rivard, 1906 : 246-247)<sup>5</sup>

Rivard n'a pas été le premier à évoquer l'idée d'un dictionnaire du français canadien. Joseph-Amable Manseau annonçait déjà, en 1881, un « dictionnaire canadien » sur la page titre de son recueil de fautes : *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*. Ce titre était pour le moins audacieux chez un auteur dont le manuel correctif ne portait encore que sur les mots commençant par A et dont le reste ne sera d'ailleurs jamais publié. Manseau revient sur ce projet de dictionnaire canadien à la fin de sa préface :

Terminons en disant qu'avec la dernière livraison de notre dictionnaire nous donnerons quelque chose de nouveau : Un *Dictionnaire Canadien*. Ce sera notre Benjamin, cher agneau élevé à la cuiller. (Manseau, 1881 : xii)

5. Ce passage est repris par l'auteur huit années plus tard, dans ses *Études sur les parlars de France au Canada* (1914a : 85-86), avec une légère modification toutefois, soit la suppression de la conjonction *mais* de la première phrase qui se lit dorénavant ainsi : « Elle amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien ; elle rêve en même temps ». Ce changement, qui a pour effet de scinder la phrase et de réduire la portée rhétorique de l'affirmation, suggère que la détermination de Rivard n'était plus aussi forte. Quoi qu'il en soit, les obstacles que rencontrait le projet collectif et la lourdeur des tâches que Rivard cumulait l'inviteront bientôt à plus de réalisme. Dès 1918, il cédera son poste de secrétaire de la Société à Louis-Philippe Geoffrion, « quelques mois avant d'occuper les fonctions de bâtonnier de la province » (Mercier, 2002 : 53).



Cette précipitation de l'auteur à vouloir s'emparer de l'idée du dictionnaire – ouvrage qu'il distinguait du manuel correctif – donne à entendre qu'elle circulait déjà dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour qu'un tel projet pût être considéré sérieusement, il fallait d'abord qu'ait été posé le principe de la légitimité du français canadien. Or, il est exprimé avec force par Dunn en 1880. Pour Clapin (1894), ce principe allait désormais de soi. Avant eux, Gingras avait implicitement reconnu, dans la première édition de son lexique correctif (1860), l'existence d'une culture proprement canadienne, notamment par l'emploi du terme *franco-canadien* en parlant de son public. Dans la troisième édition (1880), il ira jusqu'à remplacer par ce terme l'adjectif *français* qu'il utilisait jusque-là dans des formulations comme *nationalité française en Canada*, qui devient *nationalité franco-canadienne* (voir Saint-Yves, 2002 : 154). Il faudra attendre Dunn pour que le terme s'applique au langage, mais on constate que la reconnaissance du français canadien est le résultat d'un cheminement auquel les puristes les plus conservateurs auront participé d'une certaine façon. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée d'un dictionnaire canadien n'était pas invraisemblable, du moins chez une partie des lettrés. On avait affirmé l'existence d'un peuple, puis d'une culture, et enfin d'une langue. Même un partisan de l'alignement systématique sur le français de France comme Raoul Rinfret (1896) sera en mesure de reconnaître la pertinence d'un certain nombre de canadianismes, ce dont avait été incapable Maguire un demi-siècle plus tôt (voir Poirier et Saint-Yves, 2002 : 65-66).

En somme, si Rivard a pu formuler en toutes lettres le projet d'un dictionnaire national, c'est que l'idée était en gestation depuis un certain temps déjà. Le fondateur de la SPFC était conscient de la dette qu'il avait à l'égard de ses devanciers, comme on le voit par la façon dont il leur rend hommage dans la préface du *GPFC*. Il reste que la réhabilitation du français canadien dans l'estime, sans laquelle le projet n'était pas viable, était encore loin d'être acquise. Et il fallait qu'on puisse défendre cette cause sans trop attirer l'attention des puristes.

Dunn (1880) avait ouvert la voie en pratiquant des techniques de valorisation qui permettaient le plus souvent d'éviter les affirmations explicites : établissement de liens entre les usages canadiens et le français des grands auteurs, mise en relief des traits hérités des régions de France, définitions complètes pour certains mots plutôt que simples équivalences, utilisation de canadianismes comme définissants, revendication d'un caractère officiel pour certains termes, dénonciation de faux anglicismes,

etc. (voir Saint-Yves, 2002 : 277-285). Les artisans du *GPFC* renoueront avec ces techniques, en évitant toutefois les formulations trop louangeuses qui avaient échappé à leur prédécesseur<sup>6</sup>. Ainsi, la locution *en après* au sens d'« ensuite » est appuyée sur une citation de La Fontaine et le mot *blé d'Inde* est cautionné par l'autorité de Littré et de Larousse, qui l'avaient enregistré. Pour *castonade*, variante de *cassonade*, on explique longuement l'hésitation entre les deux formes à l'époque classique, de Ménage jusqu'à la dernière édition du dictionnaire de Trévoux (1771), ce qui était de nature à justifier l'usage des Canadiens. *Tire*, mot du vocabulaire des sucres, est défini avec précision et illustré par de nombreux syntagmes, comme un mot 'normal'. Dans le cas de *trempe*, on franchit tout de même les limites de l'implicite en s'appuyant sur une définition de Bescherelle qui, selon les auteurs du *GPFC*, « prouve que notre *trempe* est bien nommée ».

La stratégie des auteurs du *GPFC* n'échappera pas à un observateur comme Antoine Meillet (1931) qui s'étonnera de l'un de leurs procédés, soit le traitement discret des anglicismes. À propos de l'article *bargain*, il écrira ceci :

Entre autres choses curieuses, on notera dans le Glossaire des cas où un emprunt à un mot anglais d'origine française a rejoint un ancien terme français conservé : sous « bargain », les auteurs ne signalent que le mot vieux français ; les lecteurs canadiens pensent naturellement tous au mot anglais ; mais il aurait été bon de signaler la rencontre qui est piquante.

L'objectif de valorisation du français des Canadiens, dont l'examen du *GPFC* permet de repérer de nombreuses manifestations, s'inscrivait dans une démarche à long terme, encore imprécise, qui, pouvait-on espérer, finirait par déboucher sur la réalisation d'un véritable dictionnaire de leur langue. Quand Bélisle décidera de concrétiser cet ouvrage, il recevra l'appui de la Société, qui hésitera cependant avant de lui permettre d'utiliser les définitions du *GPFC* (voir Mercier, 2002 : 86-88). C'est que, en donnant son accord, la Société se trouvait à reconnaître qu'elle renonçait à réaliser elle-même le rêve qui l'habitait depuis cinquante ans.

6. Par exemple à propos de *poudrière* : « Le mot est pur franco-canadien, et c'est le chef-d'œuvre de notre langue » (Dunn, 1880).

### De l'idéal à la réalité

Pour que la SPFC se lance dans une telle entreprise, il aurait fallu que la réalisation du *GPFC* permette d'établir la base sur laquelle le dictionnaire aurait pu être construit. Dans la préface de l'ouvrage, les auteurs donnent à entendre que les résultats promis ont été livrés, mais l'examen du répertoire conduit à des conclusions différentes. D'abord, comme l'a constaté Mercier (2002 : 389-395), en raison des aléas de l'enquête géolinguistique et du traitement non systématique des données qui en ont été tirées, les articles du *GPFC* ne donnent pas une représentation suffisamment fiable de l'usage. Sur le plan de la méthode, l'ouvrage est inégal et les incohérences y sont nombreuses, comme si les auteurs s'étaient vus dans l'obligation de terminer leur travail à la hâte. Nous n'entrerons pas ici dans une critique détaillée du contenu du *GPFC*, ce qui nous éloignerait de notre propos, mais il importe de situer ce répertoire par rapport à ceux de Clapin (1894) et de Rinfret (1896) qui représentaient, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce que la lexicographie canadienne-française avait produit de mieux depuis ses commencements.

D'une façon générale, on peut dire que le répertoire de la Société est moins satisfaisant que celui de Clapin (1894) quant à la conception de ce qu'est un glossaire, et que celui de Rinfret (1896) quant à sa fonction de manuel correctif. Par rapport au premier, son objet est moins bien défini, de sorte qu'on n'y trouve pas nombre de canadianismes qu'avait enregistrés Clapin; ils auraient dû y figurer en fonction du statut de « français régional » qui avait été reconnu au français canadien par les auteurs. Ainsi, le mot *portage* n'est traité que pour des sens secondaires; ses emplois principaux, également d'origine canadienne, ont été exclus de l'ouvrage sous prétexte qu'ils figuraient dans les dictionnaires de France. Cette orientation conduisait à limiter la vocation du *GPFC* à un inventaire de traits de la langue populaire et à négliger la fonction identitaire qui s'attache à un glossaire, aspect beaucoup mieux pris en compte par Clapin. De Dunn à Clapin, le relevé des canadianismes valorisés s'était confirmé et le traitement en avait été enrichi; entre Clapin et le *GPFC*, il y a donc un appauvrissement de la nomenclature à cet égard, ou, autrement dit, une déperdition du contenu de la notion de « glossaire ».

Pour ce qui est de la correction, la méthode du *GPFC* constitue également un recul par rapport au *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française* de Rinfret. En premier lieu, le public visé était mieux circonscrit par cet auteur. Celui-ci n'avait pas voulu s'adresser aux

« personnes sans instruction », ce qui le dispensait de relever les traits de langue populaire ayant cours dans des milieux où l'on ne vise pas la correction du langage. Il avait soigneusement distingué les écarts phonétiques des écarts lexicaux, lesquels sont confondus dans le *GPFC*. Le manuel de Rinfret avait peut-être le défaut de répartir la matière en cinq parties différentes, ce qui en compliquait la consultation, mais il faut croire que sa formule pédagogique a été appréciée puisque l'éditeur affirmait avoir écoulé près de 4 000 exemplaires de l'ouvrage dans les douze premiers mois de sa publication (d'après *Le Propagateur*, Montréal, vol. 8, n° 12, 15 août 1897, p. 421), résultat phénoménal pour l'époque. L'abbé Étienne Blanchard fera encore mieux dans le même genre entre 1912 et 1920: il avait, selon les journaux de cette année-là, vendu plus de 120 000 exemplaires de ses ouvrages (voir Prévost, 1996 : 2). Par comparaison, on en avait écoulé moins de 500 du *GPFC* deux ans après sa publication (voir Mercier, 2002 : 124), ce qui ne peut s'expliquer qu'en partie par la crise économique des années 1930. En fait, les visées correctives de la Société étaient bien mieux servies par ses *Corrigeons-nous*, dont la diffusion a été excellente pendant les quinze années de leur publication (voir Mercier, 2002 : 62-71). Il est permis de croire que ceux qui se souciaient de correction langagière ont préféré s'en remettre à ces sources plutôt que de se servir du *GPFC*.

Il n'est pas facile en effet d'interpréter le message correctif du *GPFC*. En principe, les énoncés, dans lesquels le mot à corriger est en italique (voir *GPFC*, 1930 : xii), sont suivis d'un équivalent en français, mais cette façon de faire est fluctuante, de sorte que le lecteur ne peut décoder aisément l'intention des auteurs. Ainsi, au mot *matchable*, pour lequel trois emplois sont dégagés, on donne de véritables définitions suivies d'exemples :

|| 1° Qui peut être assorti, appareillé. Ex. : Cheval *matchable*.

|| 2° Qui peut s'égaliser. Ex. : Il est fort, il est pas *matchable*.

|| 3° Qui peut être abordée, qu'on peut rechercher (en parlant d'une jeune fille). Ex. : Si elle était *matchable*, j'irais lui parler.

Que faut-il comprendre ? Le mot serait-il considéré comme acceptable ? De la même façon, le verbe *bargueuller* est défini par « barioler » et illustré par un exemple, sans autre commentaire, alors qu'il s'agit manifestement d'une prononciation populaire de *barioler*. Le mot *ouvrage* est relevé pour son genre féminin (alors qu'il est normalement masculin en français), mais, dans les deux rubriques qui servent à commenter cet

emploi, on indique qu'il en était de même autrefois en français et que cet usage s'est maintenu dans les régions de France : est-ce là une invitation à le maintenir au Canada ? Dans l'introduction, les auteurs ne font rien pour dissiper les malentendus possibles quand ils écrivent :

Nous n'entendons pas porter un jugement sur chacun des mots inscrits au *Glossaire* ; nous laissons ce soin au lecteur, après lui avoir fourni les éléments qui permettront à son bon goût de se prononcer. [...] Nous ne prétendons dicter à personne le meilleur usage à faire de notre glossaire. (*GPFC*, 1930 : viii)

Malgré les lacunes du *GPFC*, à la fois comme glossaire et comme manuel correctif, on reconnaîtra tout de même avec Mercier (2002 : 106-109) que cet ouvrage se signale avantageusement par rapport aux productions lexicographiques antérieures par sa richesse et par son originalité. Le *GPFC* illustre de façon remarquable le foisonnement du français canadien et la variation lexicale et phonétique à travers laquelle il s'exprimait dans le Québec rural du début du XX<sup>e</sup> siècle. Par l'abondance de ses relevés et par ses exemples originaux, appuyés sur l'usage, le *GPFC* réussit, mieux que les répertoires qui l'ont précédé, à mettre en scène ce français.

Il n'en reste pas moins que la réalisation de l'ouvrage a souffert de la double orientation qu'on a voulu lui donner, de sorte que le *GPFC*, malgré ses qualités, ne constituait qu'une base incomplète pour l'édification d'un dictionnaire national. Bélisle l'apprendra à ses dépens quelques décennies plus tard, lui qui avait cru pouvoir fonder le contenu canadien de son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (1957) sur les données du *GPFC*. Malgré l'accueil enthousiaste que son entreprise a suscité, l'auteur s'est heurté à l'opposition de linguistes et a dû se rabattre, dans la deuxième édition de son ouvrage (1971), sur une formule rappelant celle du manuel correctif ; il introduit en effet, devant un bon nombre d'emplois canadiens, un symbole signifiant qu'ils sont à proscrire.

## Les fondements instables d'un projet de dictionnaire général

En dépit des progrès qui avaient été réalisés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'élaboration d'un dictionnaire général du français canadien demeurait un idéal impossible à atteindre à l'époque où la Société cessait ses activités, dans la seconde moitié des années 1950. On peut faire valoir diverses raisons ponctuelles pour expliquer cette situation. Il nous paraît cependant que ce sont des causes profondes, lesquelles ne sont d'ailleurs pas totalement disparues au début du XXI<sup>e</sup> siècle, qui ont rendu l'entreprise impraticable. Ces causes, qui sont étroitement liées entre elles, découlent de la façon dont s'est constituée la conscience linguistique des Canadiens français à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (à ce sujet, voir Poirier et Saint-Yves, 2002).

### *Une entreprise tournée vers le passé*

Dans son plan de 1902, la SPFC annonçait un programme de travail dans lequel l'étude historique de la langue permettrait de construire l'avenir. Elle pensait notamment à l'élaboration d'« œuvres propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome et au respect de la tradition, aux exigences de conditions sociales nouvelles et au génie de la langue française » (cité d'après Mercier, 2002 : 4). Trente ans plus tard, son glossaire donnait une image passéiste de la langue, du fait que l'accent avait été mis sur la vie rurale à une époque où la population se tournait de plus en plus vers les villes. De ce point de vue, le *GPFC* doit être mis en rapport avec l'idéologie du retour à la terre que véhiculait le discours du clergé.

Les productions littéraires de Rivard révèlent un attachement marqué aux valeurs traditionnelles. Il suffit de lire quelques pages de *Chez nous* (voir Rivard, 1914b) pour constater à quel point le fondateur de la Société demeurait inspiré par le cadre de vie traditionnel de la campagne et par les mots qui servaient à l'exprimer. Le point de vue de la Société sur la question de la norme linguistique épouse cette perception. Il est exprimé clairement dans cet extrait, repris d'un journal, que reproduit Amédée Denault (1915 : 420) dans un article où il fait le point sur un débat à propos d'une « nouvelle langue canadienne » qui fait rage dans des journaux franco-américains :

S'il s'agit uniquement de la formation d'une langue canadienne qui ne se distinguerait du verbe de France que par les vocables propres à nos coutumes, à notre climat et à nos tempéraments, très bien, nous en

sommes; mais à condition toutefois que ces néologismes soient dérivés du français, *qu'on en retrouve, autant que possible, la racine dans les dialectes régionalistes de France ou qu'ils aient un accent de terroir québécois assez prononcé* [l'italique est de nous] pour ne pas les confondre avec les anglicismes.<sup>7</sup>

Pour revenir au *GPFC*, le lien avec le passé se manifeste avant tout par le choix de la nomenclature qui reflète le parler de la fraction la plus conservatrice de la société, celui des ruraux. Les traits spécifiques du parler urbain n'y sont pas soulignés. C'est l'approche dialectologique adoptée par les auteurs du *GPFC* qui avait dicté cette orientation, comme on peut le voir dans ce passage écrit par Rivard une quinzaine d'années avant la publication de l'ouvrage :

*Franco-canadien*, à quel parler faut-il proprement donner ce nom ?

Comme en d'autres pays, il y a au Canada trois espèces de langage : celui des gens instruits, celui du peuple des villes et celui de la population rurale, des paysans, des *habitants*.

Au point de vue dialectologique, les deux premiers n'offrent que peu d'intérêt. La classe instruite parle ici, avec plus ou moins de correction, le français classique; et c'est aussi, mais avec des anglicismes et les déformations ordinaires, le langage de l'ouvrier des villes.

Par *franco-canadien*, entendons plutôt le langage de nos populations rurales, de celles qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et d'autre part n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger; là, s'est maintenu, s'est développé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. (Rivard, 1914a: 37)

Dans son compte rendu du *GPFC*, Antoine Meillet (1931) est frappé par le fait que des mots qu'on peut entendre à Montréal, comme *aubaines* pour *occasions*, ou encore *chambrette* en parlant d'un compartiment dans un train, ne figurent pas dans l'ouvrage. Le linguiste français regrette en outre « que le niveau social des formes indiquées ne soit pas spécifié ». Il aurait pu faire la même remarque à propos des glossaires de France publiés à son époque dans lesquels les registres de

7. Par son style et son contenu, cet extrait rappelle la plume du fondateur de la SPFC. Il suffit de le comparer avec le premier paragraphe de la citation que nous avons donnée plus haut de Rivard (1906: 246-247), extrait qui venait du reste d'être repris par l'auteur dans un autre texte peu avant le débat dont rend compte Denault (voir Rivard, 1914a: 85-86).

langue ne sont pas donnés. Si cette pratique lui a paru anormale dans le cas du *GPFC*, c'est sans doute qu'il avait perçu que le français canadien ne pouvait pas être ramené à un ensemble d'usages ruraux : c'était la langue de toute une société. Il réclamait donc implicitement une description qui s'apparentait davantage au travail du lexicographe qu'à celui du glossariste. En somme, pour l'observateur externe qu'il était, le modèle du glossaire, hérité d'une tradition française visant à sauver de l'oubli des usages en perte de vitesse, n'était pas, dans le cas du Canada, une option adéquate.

Bélisle ne sera pas en mesure de faire évoluer ce point de vue de façon significative. Malgré son titre de *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, l'ouvrage qu'il a produit demeure un glossaire pour ce qui est du traitement du contenu canadien; les canadianismes y sont traités comme des corps étrangers, étiquetés comme tels partout dans l'ouvrage et refoulés à la fin des articles quand il s'agit d'emplois sémantiques. De plus, ayant repris dans une large proportion les données du *GPFC*, Bélisle imposait *de facto* des limites à son exploration du lexique, notamment dans sa dimension culturelle et proprement linguistique. La modernité est peu représentée dans la portion canadienne de son dictionnaire, se résumant à quelques mots du type *balayeuse électrique* (sous *aspirateur*), *chiropraticien*, *duplex*, *parcomètre*, *solliciteur général*<sup>8</sup>. L'auteur ne cachera d'ailleurs pas le fait que les emplois canadiens traités ont été repris pour l'essentiel à des ouvrages antérieurs :

Quant à la partie essentiellement canadienne de l'œuvre, elle repose en premier lieu sur les travaux de Potier, Viger, Dunn, Maguire, Legendre, Clapin, Dionne, Rivard, Geoffrion et autres dont le *Glossaire du Parler français au Canada*, paru en 1930, a résumé les trouvailles et les a coordonnées [...]. À cette documentation, qui représente près de 300 ans d'observations sur les différences qui caractérisent le français du Canada, j'ai ajouté mes propres compilations recueillies dans les divers milieux où, par la force des circonstances, j'ai eu à exercer mon activité pendant plus d'un demi-siècle. (Bélisle, 1957: [iii], préface)

8. Un bon nombre de mots nouveaux seront ajoutés dans l'édition de 1971 (voir la liste des ajouts que présente l'auteur après le texte d'introduction), mais il s'agit pour la plupart de mots du français de référence. Les termes canadiens exprimant la modernité ou les changements sociaux demeurent en nombre très restreint (*créditiste*, *estrien*, *ivressomètre*, *mixette*, *souverainiste*, et quelques autres).

### *Une langue mal définie quant à ses origines*

La *Néologie canadienne* de Viger et les interventions de Michel Bibaud (par exemple dans *L'Encyclopédie canadienne*, en 1842) donnent à penser qu'on n'avait, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'une idée approximative des origines du français canadien. Ainsi, le titre du manuscrit de Viger suggère que son recueil réunit essentiellement des innovations qu'aurait connues le français au Canada, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité: la plupart de ses relevés concernent, au contraire, des emplois hérités des régions de France. À partir des années 1860, l'idéologie puriste contribuera à brouiller les pistes en répandant l'idée que les traits du français canadien découlent d'une corruption du français.

Les glossaires de Dunn et de Clapin qui, il faut bien le dire, ont eu une diffusion bien moindre que les manuels correctifs, ont pu rectifier partiellement cette fausse analyse auprès des lettrés en montrant qu'une bonne partie des usages canadiens étaient des héritages de France. Cependant, pour ce qui est de la conception du français canadien, leur message coïncidait avec celui des puristes: les Canadiens étaient des Français en terre d'Amérique, le Canada français devait être considéré comme une province de France et, par conséquent, le français canadien était à classer parmi les parlars régionaux (voir Poirier et Saint-Yves, 2002). Rivard (1914a: 40) reprendra cette analyse à son compte:

Le langage des Canadiens français [...] accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité, sur toute l'étendue du territoire, pour constituer un *parler régional*... car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte*.

Cette conception leur permettait de traiter du lexique des Canadiens à travers la formule du glossaire, mais ne pouvait constituer le fondement d'un dictionnaire. On pouvait bien «rêver» d'un tel ouvrage, mais comment entreprendre la description d'une langue dont l'originalité n'était perçue que dans sa dimension régionale par rapport au «français académique» (terme qu'emploie Rivard pour désigner le français de référence)? Le projet de réaliser un véritable dictionnaire n'a jamais pu s'appuyer sur une analyse satisfaisante de la réalité que représentait le français canadien. Au mieux, on le considérait comme un rameau, une branche de la langue française, selon une image largement véhiculée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Cette vision n'a jamais été contestée au Canada, mais elle a, à l'occasion, suscité l'étonnement de Français qui se sont

intéressés au français canadien, tel le professeur Étienne Gilson dont les propos sont rapportés par Montmorency (1946: 601-602):

Si nous [les Français] sommes l'arbre, jamais arbre ne s'est moins soucié de sa branche. Qu'il s'en soucie aujourd'hui, rien de mieux, mais ce qu'il retrouve, après l'avoir si longtemps négligé, ce n'est plus une branche, c'est un arbre... Il existe, sur les rives du fleuve St-Laurent, un peuple de culture française, mais ce peuple ne nous la doit pas, elle est à lui, et si elle circule en lui comme une sève, ce n'est pas notre sève, c'est la sienne... La langue qu'ils parlent n'est pas une langue que nous leur avons apportée, mais celle qu'ils ont eux-mêmes emportée, gardée, sauvée du désastre au prix d'une lutte magnifique menée par eux seuls pour le plus précieux de leurs biens. La culture canadienne-française ne doit qu'aux Canadiens de survivre et de fructifier.

L'analyse de Gilson ne semble pas avoir eu d'écho au Canada. Dans le contexte d'après-guerre que Chantal Bouchard (1998: 204) associe à «la phase la plus aiguë de la crise identitaire» des Canadiens français, il leur était pour ainsi dire impossible de s'affranchir du sentiment d'infériorité linguistique qui s'était ancré dans les esprits depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon l'explication la plus répandue, le français avait dégénéré depuis son implantation au pays et, malgré les nuances et les contorsions stylistiques des plumes les plus libérales, c'est le résultat de ce processus imaginé que l'on appelait «le français canadien».

### *Absence d'une variété haute*

Nous avons fait état plus haut des efforts qu'ont déployés les glossaristes pour valoriser le français canadien. L'objectif plus ou moins avoué visait à en justifier les traits caractéristiques en les mettant en rapport avec des usages anciens du français, avec la langue des grands auteurs, ou encore en établissant leur filiation à partir des parlars de France. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on avait reconnu la pertinence d'un certain nombre de canadianismes. Cependant, jusqu'à l'époque de Bélisle, on ne disposait toujours pas d'une définition cohérente du français canadien.

La difficulté tient au fait qu'on a considéré que le français canadien représentait une variété parallèle et subordonnée à une autre, également en usage au Canada, appelée *français académique* (voir Dunn, 1880: xix, et *GPFC*, 1930: vii), *français classique* (voir Rivard, 1914a: 37), etc. C'est cette même idée qu'exprime encore Lucien Talbot (1946: 545):

N'y aurait-il pas, chez nous, et peut-être plus particulièrement chez nous que dans d'autres pays d'origine française, une double langue? Tantôt nous nous servons d'une langue littéraire, langue de circonstances ou, si l'on veut bien m'accorder cette expression, une langue endimanchée; tantôt nous userons d'une langue plus abandonnée, langue de conversation ou langue en salopettes.

On peut, bien sûr, comprendre aujourd'hui cet extrait en donnant à *langue* le sens de «registre de langue». Il ne semble pas, cependant, que les contemporains aient vu les choses de cette façon. Le dialectologue Pierre Gardette lui-même, qui était un spécialiste de la variation linguistique, tient un discours qui donne à entendre que, pour lui, les Canadiens français vivent dans une situation de diglossie :

On sait que quatre millions de Canadiens «parlent français». Mais sous ce terme «français», tout le monde ne distingue pas assez bien deux langues. La première, le français de Paris, est la langue écrite, celle des journaux et des livres; c'est elle que les Canadiens apprennent dans les écoles et à l'université et qui est leur idéal linguistique, assez bien atteint dans les classes les plus fortunées, moins bien dans les autres. À côté de cette langue écrite vit un «français» parlé, qui est surtout la langue de la paysannerie et du peuple. (Gardette, 1954: 85)

Dans le compte rendu qu'il fera du dictionnaire de Bélisle, Gaston Dulong (1956: 35) reprendra la même idée en reprochant à l'auteur du *Dictionnaire général de la langue française au Canada* d'avoir incorporé «dans un même dictionnaire les mots de la langue commune et les mots dialectaux ou patois», réunissant ainsi «deux éléments qui ont toujours semblé incompatibles aux auteurs de dictionnaires».

De cette conception découle naturellement l'idée que le français canadien est formé d'éléments de la langue populaire. C'est ce qui explique que la formule du glossaire n'ait pu être dépassée. Dans l'esprit des responsables de la SPFC, les mots canadiens de bonne tenue étaient appelés à pénétrer un jour dans les dictionnaires de France, donc à devenir du «français académique». Et ces mots, encore à l'époque de Bélisle, n'étaient pas considérés comme nombreux. Dans l'introduction de la deuxième édition de son dictionnaire, celui-ci écrivait encore :

À de très rares exceptions près (et j'insiste sur ce point) les canadienismes se rangent parmi les mots populaires ou familiers. C'est comme tels qu'ils doivent être jugés. (Bélisle, 1971: [vii])

On voit ainsi que Bélisle, pas plus que les auteurs du *GPFC*, n'était en mesure de concevoir l'ensemble des usages du français au Canada comme constituant une unité, une variété de français avec divers registres. La pratique langagière de la société canadienne-française ne pouvait sans doute pas être analysée autrement avant les années 1960. Il n'était donc pas envisageable d'enseigner le français canadien, comme le fait remarquer Chantal Bouchard (1998: 134). Commentant la thèse de Jules-Paul Tardivel, qui cherchait à faire reconnaître la légitimité du français canadien, elle écrit :

Cette thèse, reprise constamment entre 1910 et 1940, est presque toujours formulée avec des réserves semblables : ce n'est pas une langue adaptée au monde moderne, il ne faut pas l'enseigner, il faut surtout en conserver les mots les plus savoureux, les expressions les plus imagées, etc. Ce type de discours émane principalement de la Société du parler français au Canada, dont Tardivel était membre [...].

Quel pouvait donc être l'intérêt d'un dictionnaire général si on ne pouvait lui trouver une finalité pédagogique? La question demeurait entière dans les années 1980, à l'époque de la publication du *Dictionnaire du français plus*. Il était devenu possible de réaliser une description de l'usage, avec prise en compte des registres de langue, puisque la société québécoise avait fait un cheminement important dans la hiérarchisation sociale de ses usages linguistiques (voir Gendron, 1986). Cependant, on ne s'entendait toujours pas sur ce qu'il fallait comprendre par l'appellation *français québécois*. Selon le point de vue officiel véhiculé par l'Office de la langue française (1985), reflétant une perception largement répandue, les québécismes appartenaient au «français régional du Québec» (p. 7), *français régional* étant défini comme une «partie de la langue française [...] utilisée dans les circonstances ordinaires» (p. 19). Dans cette perspective, la légitimation des québécismes ne pouvait encore se faire qu'à travers les dictionnaires de France.

## Conclusion

L'entreprise de la Société du parler français au Canada, dans ses aspects correctifs aussi bien que descriptifs, visait à établir une base sur laquelle on construirait l'avenir, ce qui explique l'ampleur des travaux mis en branle dès le départ et la richesse de l'héritage de la Société. On peut se réjouir du fait qu'elle ait eu des visées aussi ambitieuses. Grâce à son action, nous avons une bonne idée de l'état de la langue au début

du XX<sup>e</sup> siècle et nous sommes en mesure de comprendre la perception qu'on pouvait se faire alors du français canadien. La Société a laissé un glossaire dont la valeur a été largement reconnue et elle est à l'origine des deux grandes enquêtes linguistiques dont les résultats ont été publiés dans les années 1980 (voir Dulong et Bergeron, et Lavoie, Bergeron et Côté). Elle a eu une influence certaine également dans la gestation du projet du Trésor de la langue française au Québec. La lecture de l'article de Pierre Gardette (1954) permet d'établir de façon indéniable que tous ces travaux s'inscrivent dans le prolongement du travail de la Société (voir en outre Juneau, 1977 : 59-60).

L'intervention de Gardette consacre, pour ainsi dire, la fin des activités de la Société elle-même dont on n'entend plus guère parler après 1955. Les grands projets dans lesquels elle s'était engagée seront récupérés par d'autres. On a pu avoir l'impression que son dynamisme était revenu, après une période de dormance, puisqu'elle s'était lancée, en 1953, dans une enquête en vue d'un *Nouveau Glossaire*. Les matériaux en seront livrés en tranches dans *La Revue de l'Université Laval* jusqu'en septembre 1955, après quoi le silence tombe. Il faut croire qu'il était devenu impossible de motiver les troupes suffisamment pour que ce travail aboutisse.

C'est la Faculté des lettres de l'Université Laval qui était appelée à prendre la relève comme entité organisée. Ce transfert de responsabilité était naturel puisque les liens de la Société avec cette université remontaient à ses fondements même. Les textes publiés dans les *Études sur le parler français au Canada* (SPFC, 1955), fruits du congrès de 1952, montrent que les travaux jadis patronnés par la Société se sont transformés en recherches proprement universitaires dont les orientations scientifiques sont plus nettes. Environ la moitié des auteurs de ces textes étaient à la fois membres de la Société et professeurs<sup>9</sup>, mais on a le sentiment que c'est leur rattachement à la Faculté des lettres qui constitue désormais leur lien d'appartenance.

L'encadrement qu'offrira la Faculté des lettres donnera un nouveau souffle au grand projet national qu'avait orchestré la Société au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans les années 1970, on pouvait se rendre compte que la dimension scientifique avait été prise en charge par des professeurs, la

plupart de l'Université Laval, la dimension corrective par un nouvel organisme dont Jean-Marie Laurence avait proposé la fondation dès les années 1930 (voir Savard, 1955 : 14-15), l'Office de la langue française. Par suite de l'éclatement de la structure de départ, le projet de dictionnaire national a été renvoyé aux calendes grecques.

Dans cet article, nous avons cherché à cerner les traits saillants de la démarche de la Société dans son étude du français canadien. Nous avons situé son travail dans le cadre d'une quête identitaire collective dont les premières manifestations remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreux lettrés ont participé à cette quête qui visait à réconcilier les Canadiens français avec leur langue. Malgré les divergences importantes entre les options qu'ils préconisaient, ces penseurs ont tous contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réflexion collective. Le mérite particulier de la Société a été de faire fructifier les résultats déjà atteints avant elle et de regrouper les efforts de personnes qui travaillaient en ordre dispersé. Pendant un demi-siècle, elle a été la conscience linguistique du Canada français.

L'idée de réaliser un dictionnaire général du français au Canada a commencé à circuler dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Adjutor Rivard en a parlé de façon explicite par la suite, mais il n'a jamais orienté le travail de ses collaborateurs dans cette voie. Au moment où la Société se disloquait, dans les années 1950, le seul projet qui pouvait encore être envisagé pour le lexique était celui d'un glossaire. Malgré ses déclarations de principes et le titre de son dictionnaire, Bélisle n'a pu franchir cette limite. Nous avons estimé que l'impossibilité de réaliser un véritable dictionnaire était liée à des causes profondes, que nous avons exposées dans la troisième partie de cet article.

La question du dictionnaire général est bien loin d'être réglée encore en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. L'idéologie traditionnelle continue d'habiter la conscience collective en dépit du fait que, dans la pratique, la communauté a largement assumé sa différence linguistique, comme on peut le voir notamment à travers les productions culturelles et la langue d'usage en public. Le problème principal tient, à notre avis, au fait que le français québécois est encore trop souvent considéré comme un assemblage d'usages plus ou moins harmonisés entre eux, plutôt que d'être vu comme une entité hiérarchisée. Cette conception, qui domine dans les milieux où l'on se préoccupe de correction linguistique, ne permet de valider officiellement que des manuels de correction. Parmi les causes empêchant la réalisation d'un dictionnaire général ne subsiste,

9. Il s'agit des personnes suivantes (d'après les indications données au début de l'ouvrage) : Gaston Dulong, Fernand Grenier, Luc Lacourcière, Jacques Rousseau, Félix-Antoine Savard et Marcel Trudel.

en somme, que l'absence d'une explication cohérente du français du Québec, qui fasse la lumière sur ses origines et son évolution, de façon à pouvoir en légitimer une description lexicographique globale si un tel projet se révèle pertinent.

Le français québécois a considérablement remonté dans l'estime de ceux qui le parlent, mais on a le sentiment que c'est par la force des choses, du fait que cette variété de français s'est imposée dans toutes les situations de communication. Ce changement n'implique pas forcément que les Québécois considèrent sous un jour plus favorable leur histoire linguistique. Seule la connaissance des faits tels qu'ils se sont passés est de nature à dissiper le brouillard idéologique qui continue d'envelopper les discussions sur l'évaluation de la langue. Dans cette optique, on peut considérer que l'étude du français canadien d'un point de vue dialectologique, telle qu'elle a été conduite par la Société du parler français au Canada, était la première étape à franchir pour en établir les bases historiques.

### Références

- BARBEAU, Victor (1939), *Le ramage de mon pays. Le français tel qu'on le parle au Canada*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 225 p.
- BEAUDET, Marie-Andrée (1991), *Langue et littérature au Québec, 1895-1914. L'impact de la situation linguistique sur la formation du champ littéraire*, Montréal, L'Hexagone («Essais littéraires»), 223 p.
- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur, [xiv]-1390 p.; 2<sup>e</sup> éd.: (1971), Bélisle Éditeur inc., [xvi]-1390 p.
- [BIBAUD, Michel] (1842), «Études grammaticales», *L'Encyclopédie canadienne*, t. 1, n° 3 (mai), p. 101-106; n° 6 (août), p. 225-228; «Encore un mot sur le Manuel», n° 7 (septembre), p. 262-264; «Études grammaticales», n° 9 (novembre), p. 340-345.
- BLAIS, Suzelle (1998), *Néologie canadienne, ou Dictionnaire des mots créés en Canada & maintenant en vogue; – des mots dont la prononciation & l'orthographe sont différentes de la prononciation & l'orthographe françaises, quoique employés dans une acception semblable ou contraire; et des mots étrangers qui se sont glissés dans notre langue, de Jacques Viger (manuscrits de 1810). Édition avec étude linguistique*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa («Amérique française, 5»), 316 p.

- BLANCHARD, Étienne (1914), *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat, 316 p.; 4<sup>e</sup> éd.: (1927), *Dictionnaire du bon langage*, Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes, 281 p.
- BOUCHARD, Chantal (1998), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, [Montréal], Fides («Nouvelles études québécoises»), 305 p.
- BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe (1831), *Nouvelle grammaire française, ou l'art de parler et d'écrire correctement, rédigée d'après les meilleurs grammairiens, et la dernière édition du dictionnaire de l'Académie française*, Montréal, Presses de Ludger Duvernay – Imprimerie de la Minerve, 84 p.
- [BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe] (1855), *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat, vi-23 p.
- BPFC: *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1-12, Québec, 1902-1914; *Le Parler français. Bulletin de la Société du parler français au Canada*, vol. 13-16, 1914-1918.
- CARON, N[apoléon] (1880), *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage, et signalant les barbarismes qu'il faut éviter, pour bien parler notre langue*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.), 63 p.
- CLAPIN, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français*, Montréal – Boston, C. O. Beauchemin & Fils – Sylva Clapin, xlvi-389 p.
- (1913), *Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, Worcester (Massachusetts), Librairie J. A. Jacques, 182 p.
- D[ENAUULT], A[médée] (1915), «Renaissance d'une controverse. La thèse d'une "nouvelle langue canadienne"», *BPFC*, vol. 13, n° 9 (mai), p. 415-421.
- Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel inc., 1988, xxiv-1856 p. [Édition établie sous la responsabilité de A. E. Shiaty, avec la collab. de Pierre Auger et de Normand Beauchemin; rédacteur principal: Claude Poirier, avec le concours de Louis Mercier et de Claude Verreault.]
- DIONNE, N[arcisse]-E[utrope] (1909), *Le parler populaire des Canadiens-français*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs, xxiv-671 p.
- (1912), *Une dispute grammaticale en 1842. Le G.-V. Demers vs le G.-V. Maguire*, Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 229 p.
- DUGAS, Jean-Yves (1988), «Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 17, n° 2 (*Problèmes de lexicographie en Amérique*), p. 9-36.



- DULONG, Gaston (1956), «L. A. Belis[I]e, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, en cours de publication», *Revue de l'Association canadienne de linguistique*, vol. 2, n° 1 (mars), p. 34-35. [Compte rendu.]
- DULONG, Gaston, et Gaston BERGERON, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Ministère des Communications – Office de la langue française («Études et dossiers»), 1980, 10 vol.
- DUNN, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, xxvi-199 p.
- (1885), «Le mot “Chouayen”», *La Patrie*, Montréal, 3 février, p. 1, col. 3.
- FARINA, Annick (2001), *Dictionnaires de langue française du Canada. Lexicographie et société au Québec*, Paris, Honoré Champion Éditeur («Lexica, Mots et dictionnaires, 6»), 445 p.
- GARDETTE, P[ierre], (1954), «Pour un dictionnaire de la langue canadienne», *Revue de linguistique romane*, Lyon – Paris, tome 18, n° 69-70 (janvier-juin), p. 85-100.
- GENDRON, Jean-Denis (1986), «Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec?», dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval («Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section: Lexicologie et lexicographie, 8»), p. 89-101.
- [GINGRAS, Jules-Fabien] (1860), *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E. R. Fréchette, [iii]-47 p.; 2<sup>e</sup> éd.: J[ules]-F[abien] GINGRAS (1867), *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du «Canada», iii-77 p.; 3<sup>e</sup> éd.: (1880), Ottawa, Imprimerie MacLean, Roger et Cie, vi-61 p.
- GIROUX, Josée (1991), *Les canadianismes dans le Supplément du Dictionnaire des dictionnaires (1895): étude métalexographique*, mémoire de maîtrise, [Québec], Université Laval, v-221 p.
- Glaneur (Le)*, Saint-Charles[-sur-Richelieu] (village Debartzch), déc. 1836-sept. 1837. [Journal mensuel.]
- GPFC: *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada avec le concours de ses membres, de ses correspondants et de ses comités d'étude, Québec, L'Action sociale limitée, xix-709 p.

- GUÉRIN, Paul (dir.) (1895), *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1232 p. + 21 planches.
- JUNEAU, Marcel (1977), *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval («Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section: Lexicologie et lexicographie, 5»), 278 p.
- LAFLAMME, C. (1902), «La Société du parler français au Canada et les colèges», *BPFC*, vol. 1, n° 3 (novembre), p. 37-39.
- LAVOIE, Thomas, Gaston BERGERON et Michelle CÔTÉ, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales du Ministère des communications, 1985, 5 vol.
- [MAGUIRE, Thomas] (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie (impr.), 185 p.
- MANSEAU, J[oseph]-J[A]mable] (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J. A. Langlais libraire-éditeur, xii-119 p.
- MEILLET, Antoine (1931), «Appréciation française du Glossaire», *L'Action catholique*, Québec, 14 avril, p. 3. [Compte rendu.]
- MERCIER, Louis (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval («Langue française en Amérique du Nord»), xii-507 p.
- MONTMORENCY (1946), «Chronique de l'Université», *Le Canada français*, vol. 33, n° 8, p. 600-608.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1985), *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Québec, Gouvernement du Québec, 64 p.
- POIRIER, Claude (2001), «Viger, Jacques, *Néologie canadienne (manuscrits de 1810)* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998), 316 p. Édition avec étude linguistique de Suzelle Blais», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, vol. 55, n° 2, p. 303-306. [Compte rendu.]
- POIRIER, Claude (dir.) (1998), *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval («Trésor de la langue française au Québec»), ix-641 p.

- POIRIER, Claude, et Gabrielle SAINT-YVES (2002), «La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930. Les conséquences d'un mythe», *Cahiers de lexicologie*, Paris, t. 80, n° 1 (*L'espace lexical: d'hier à aujourd'hui. Hommage à André Clas*), p. 55-76.
- PRÉVOST, Geneviève (1996), *Le Dictionnaire de bon langage d'Étienne Blanchard: étude métaléxicographique. Contribution à l'histoire de la lexicographie québécoise*, mémoire de maîtrise, [Québec], Université Laval, vii-173 p.
- Propagateur (Le)*, Montréal, 1884-1913. [Bulletin, mensuel, puis bimensuel.]
- RINFRET, Raoul (1896), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Cadieux & Derome éditeurs, vi-306 p.; tirage d'avril 1897: Montréal, Librairie Beauchemin, vi-306 p.
- RIVARD, Adjutor (1901), *Manuel de la parole*, Québec, J.-P. Garneau Libraire-Éditeur, vi-303 p.; 2<sup>e</sup> éd.: (1928), Librairie Garneau limitée, 314 p.
- (1906), «Les formes dialectales dans la littérature canadienne», *BPFC*, vol. 4, n° 7 (mars), p. 241-247. [Texte d'une causerie de décembre 1905.]
- (1909), «Un nouveau glossaire», *BPFC*, Québec, vol. 7, n° 10 (juin, juillet, août), p. 361-375. [Compte rendu de Dionne (1909).]
- (1914a), *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, J.-P. Garneau éditeur, 281 p.
- (1914b), *Chez nous*, Québec, L'Action sociale catholique, 145 p.
- SAINT-YVES, Gabrielle (2002), *La conception du français canadien et de ses particularismes lexicaux vue à travers la recherche de critères d'évaluation. Bilan de la réflexion sur la norme du lexique au XIX<sup>e</sup> siècle dans la production lexicographique depuis Thomas Maguire (1841) jusqu'à Joseph Amable Manseau (1881)*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, xxiii-493 p.
- (2003), «L'écologie du français canadien d'après Sylva Clapin (1894 et 1913)», dans Annette Boudreau, Lise Dubois, Jacques Maurais et Grant McConnel, *Colloque international sur l'écologie des langues*, Paris, L'Harmattan («Sociolinguistique»), p. 131-154.
- SAVARD, Félix-Antoine (1955), «Allocution du président», dans La Société du parler français au Canada, *Études sur le parler français au Canada* (voir ci-dessous), p. 11-17.

- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, La (1909-1910), «Néologie canadienne ou Dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue; — des mots dont la prononciation et l'orthographe sont différentes de la prononciation et orthographe françaises, quoique employés dans une acception semblable ou contraire, et des mots étrangers qui se sont glissés dans notre langue, par Jacques Viger (1810)», *BPFC*, Québec, vol. 8, n° 3 (novembre 1909), p. 101-103, n° 4 (décembre), p. 141-144; n° 5 (janvier 1910), p. 183-186; n° 6 (février), p. 234-236; n° 7 (mars), p. 259-263; n° 8 (avril), p. 295-298; n° 9 (mai), p. 339-342.
- (1955), *Études sur le parler français au Canada*, Québec, Les Presses universitaires Laval, 221 p.
- TALBOT, Lucien (1946), «Situation de la langue française au Canada», *Le Canada français*, Québec, vol. 33, n° 7 (mars), p. 461-472; n° 8 (avril), p. 544-550.
- VIGER, Jacques (1810): voir BLAIS, Suzelle (1998).